

# Avis public du scrutin

Municipalité **SAINT-UBALDE**

**Date du scrutin : 7 novembre 2021**

Par cet avis public, Christine Genest, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

Suite à la mise en candidature qui s'est tenue du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**1. Les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous :**

- Siège numéro 1 : Madame Louise Magnan**  
205, rue Commerciale, Saint-Ubalde
- Siège numéro 3 : Madame Shirley Drouin**  
398, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde
- Siège numéro 4 : Monsieur Michel Gingras**  
1166, rang Saint-Achille, Saint-Ubalde
- Siège numéro 5 : Monsieur Pascal Cauchon**  
407, boulevard Chabot, Saint-Ubalde

**2. Un scrutin sera tenu;**

**Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :**

**POSTE DE MAIRE :**

- **Monsieur Guy Germain**  
479, boulevard Chabot, Saint-Ubalde
- **Monsieur Jacques Guillemette**  
198, rue Saint-Denis, Saint-Ubalde

**POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2 :**

- **Monsieur Martin Gingras**  
235, rue Saint-Philippe, Saint-Ubalde
- **Monsieur Louis Ouellet**  
3617, chemin du lac Émeraude, Saint-Ubalde

## **POSTE DE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 6 :**

- **Monsieur Mario Montambault**  
25, route de Saint-Adelphe, Saint-Ubalde
  - **Madame Audrey Trottier**  
310, rue du Parc-Prévert, Saint-Ubalde
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote entre **9 h 30 et 20 h**, aux dates et lieu suivants :

### **Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021**

- **LIEU : Salle paroissiale**  
**429, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde**

### **Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021**

- **LIEU : Salle paroissiale**  
**429, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde**

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :
- La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
  - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

#### **Présidente d'élection**

Adresse : 427-B, boulevard Chabot  
Téléphone : 418 277-2124, poste 102

#### **Secrétaire d'élection**

Adresse : 427-B, boulevard Chabot  
Téléphone : 418 277-2124, poste 103

Donné à Saint-Ubalde, le 5 octobre 2021



---

Présidente d'élection

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

### **POUVEZ-VOUS VOTER ?**

Les conditions requises pour voter à l'élection municipale sont les suivantes au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Être une personne physique;
- Avoir 18 ans;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse;
- Être domicilié dans la municipalité (propriétaire, locataire ou occupant) et habiter au Québec depuis au moins six (6) mois ou être depuis au moins douze mois propriétaire ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde;
- Être inscrit sur la liste électorale.

### **VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?**

Vous pouvez vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale en consultant l'avis livré à votre porte. **Vérifiez bien, c'est votre responsabilité!**

Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance-maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

### **LA COMMISSION DE RÉVISION SE TIENDRA À LA SALLE DU CONSEIL, 427-C, BOULEVARD CHABOT :**

- Le vendredi 22 octobre de 15 h 00 à 22 h 00.
- Le mardi 26 octobre de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 30.

**IMPORTANT : POUR VOTER VOUS DEVEZ VOUS IDENTIFIER** en présentant l'un des documents suivants :

- Votre carte d'assurance-maladie;
- Votre permis de conduire;
- Votre passeport canadien;
- Votre certificat de statut d'indien;
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes.

### **INFORMATIONS POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS :**

Si au 1<sup>er</sup> septembre, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins douze (12) mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la Municipalité de Saint-Ubalde, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il suffit de déposer une demande d'inscription auprès de la municipalité avant le 24 octobre afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

Tous les formulaires complétés et signés doivent être transmis à la présidente d'élection, soit par courrier au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0, par télécopieur au 418 277-2055 ou par courriel à l'adresse suivante : [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com).

Les formulaires sont disponibles au bureau municipal aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité de Saint-Ubalde à l'onglet « Élections ».

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 11 h 30 le vendredi.

**POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

Christine Genest, présidente d'élection  
418-277-2124, poste 102